

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

1/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	MINUET™
Code du produit (UVP)	85398881
Numéro de la FDS	102000033802
No. d'Enregistrement PCP	33651

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Fongicide
Restrictions d'utilisation	Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.
Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

2/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bacillus subtilis strain QST 713		9.89
Bacillus subtilis souche QST 713: minimum de 2.7E+10 CFU/g		

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

3/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Pas de dangers particuliers connus.
Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible. Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange qui peuvent augmenter le risque d'incendie

Point d'éclair	> 95 °C à 1,011 hPa
Température d'auto-inflammabilité	> 600 °C / > 1112 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Nettoyer avec des désinfectants.
------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
10200033802

4/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bacillus subtilis strain QST 713		20,000,000 CFU/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

5/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

les recommandations de l'industrie.

Protection des mains	Gants étanches
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension
Couleur	brun
Odeur	douce, de terre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5.1 - 5.5 (100 %) (23 °C)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	> 95 °C (1,011 hPa),
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	> 600 °C
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

6/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Densité	env. 1.10 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	160 - 480 mPa.s (23 °C) Gradient de vitesse 20 /s 55 - 153 mPa.s (23 °C) Gradient de vitesse 100 /s
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Protéger contre les rayons solaires. Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 ° C / 104 ° F.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau
Effets immédiats	
Œil	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Peau	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Ingestion	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

8/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Aucune donnée toxicologique supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 162 mg/l 3.24 x 10⁹ CFU/L

Durée d'exposition: 30 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 86 mg/l 1.72 x 10⁹ CFU/L

Durée d'exposition: 30 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 108 mg/l 2.16 x 10⁹ CFU/L

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)) 13 mg/l 2.6 x 10⁸ CFU/L

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 1.6 x 10⁶ CFU/mL

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)) 7.9 x 10⁵ CFU/mL

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes aquatiques NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) \geq 100 mg/l
La valeur fournie concerne la matière active technique.

LOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/l

La valeur fournie concerne la matière active technique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

9/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Biodégradabilité	Bacillus subtilis: Évaluation de la biodégradabilité n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Bioaccumulation	Bacillus subtilis: Évaluation de la bioaccumulation n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Mobilité dans le sol	Bacillus subtilis: Évaluation de la mobilité dans le sol n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Bacillus subtilis: L'évaluation des propriétés PBT / vPvB n'est pas pertinente pour les micro-organismes.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 33651

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™

Version 1.0 / CDN
102000033802

10/11

Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mentions de danger: Peut entraîner une sensibilisation.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 0 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche de Données de Sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MINUET™
Version 1.0 / CDN
102000033802

11/11
Date de révision: 06/02/2022
Date d'impression: 06/03/2022

Date de révision: 06/02/2022

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.